

CONDITIONS DE POSE D'UN PARE-VAPEUR LORS DE L'ISOLATION DE COMBLES PERDUS PAR SOUFFLAGE DE OUATE DE CELLULOSE SELON LE NF DTU 45.11.

Le soufflage de ouate de cellulose sur un plancher de combles perdus est couvert par le NF DTU 45.11.

TABLEAUX DE détermination

TABLEAU B.8 - ISOLATION SUR PLANCHER - SUPPORT BÉTON PLEIN

COUVERTURE	HYGROMÉTRIE	RATIO DE VENTILATION	HORS ZONE TRÈS FROIDE ⁽¹⁾ Pare-vapeur requis		ZONE TRÈS FROIDE ⁽¹⁾ Pare-vapeur requis	
			Ouate de cellulose	Laine minérale	Ouate de cellulose	Laine minérale
Petits éléments avec ou sans écran de sous-toiture	Faible ou moyenne	Selon NF DTU des séries 40.1 et 40.2 concerné	NON	NON	NON	NON
Feuilles métalliques supportées	Faible ou moyenne	Selon NF DTU de la série 40.4 concerné				
Plaques profilées de fibres ciment	Faible	≥ 1/500				
	Moyenne	≥ 1/250				
Bardeaux bituminés	Faible ou moyenne	≥ 1/2 500	NON	NON	NON	NON
		≥ 1/1 000	NON	NON	NON	NON
		≥ 1/500	NON	NON	NON	NON

TABLEAU B.9 - ISOLATION SUR PLANCHER - SUPPORT CTB-H 19 MM

COUVERTURE	HYGROMÉTRIE	RATIO DE VENTILATION	HORS ZONE TRÈS FROIDE ⁽¹⁾ Pare-vapeur requis		ZONE TRÈS FROIDE ⁽¹⁾ Pare-vapeur requis	
			Ouate de cellulose	Laine minérale	Ouate de cellulose	Laine minérale
Petits éléments avec ou sans écran de sous-toiture	Faible ou moyenne	Selon NF DTU des séries 40.1 et 40.2 concerné	NON	NON	OUI	OUI
Feuilles métalliques supportées	Faible ou moyenne	Selon NF DTU de la série 40.4 concerné				
Plaques profilées de fibres ciment	Faible	≥ 1/500				
	Moyenne	≥ 1/250				
Bardeaux bituminés	Faible ou moyenne	≥ 1/2 500	OUI	OUI	OUI	OUI
		≥ 1/1 000	OUI	OUI	OUI	OUI
		≥ 1/500	NON si épaisseur installée > 110 mm	NON si épaisseur installée > 210 mm	NON si épaisseur installée > 110 mm	NON si épaisseur installée > 210 mm

TABLEAU B.10 - ISOLATION SUR PLANCHER - SUPPORT PLAQUE DE PLÂTRE BA13

COUVERTURE	HYGROMÉTRIE	RATIO DE VENTILATION	HORS ZONE TRÈS FROIDE ⁽¹⁾ Pare-vapeur requis		ZONE TRÈS FROIDE ⁽¹⁾ Pare-vapeur requis	
			Ouate de cellulose	Laine minérale	Ouate de cellulose	Laine minérale
Petits éléments avec ou sans écran de sous-toiture	Faible ou moyenne	Selon NF DTU des séries 40.1 et 40.2 concerné	NON si épaisseur installée > 85 mm	NON si épaisseur installée > 165 mm	OUI	OUI
Feuilles métalliques supportées	Faible ou moyenne	Selon NF DTU de la série 40.4 concerné				
Plaques profilées de fibres ciment	Faible	≥ 1/500				
	Moyenne	≥ 1/250				
Bardeaux bituminés	Faible ou moyenne	≥ 1/2 500	OUI	OUI	OUI	OUI
		≥ 1/1 000	OUI	OUI	OUI	OUI
		≥ 1/500	OUI	OUI	OUI	OUI

⁽¹⁾D'après la norme NF P 52-612/CN, les zones très froides sont :

- le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, les Vosges, le Territoire de Belfort, la Moselle et la Meurthe-et Moselle à une altitude supérieure à 400 mètres,
- le Doubs, la Haute-Marne et la Meuse à une altitude supérieure à 600 mètres,
- l'Ain, les Hautes-Alpes, les Ardennes, l'Aube, la Côte-d'Or, l'Isère, le Jura, la Marne, la Nièvre, le Rhône, la Haute-Saône, l'Yonne, la Saône-et-Loire, la Savoie et la Haute-Savoie pour une altitude supérieure à 800 mètres,
- les zones en climat de montagne, définies par une altitude supérieure ou égale à 900 mètres.

En résumé, et pour une résistance thermique $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, la pose d'un pare-vapeur avant de souffler de la ouate de cellulose en combles perdus n'est pas nécessaire, sauf dans les cas suivants :

- couverture en bardeaux bituminés (sauf si plancher en béton),
- support non continu comme un lambris en bois,
- zone très froide, définie par une température de base strictement inférieure à - 15 °C.